



TRAVAUX RUES DU BÉARN, DU FOIN, DES MINIMES, ROGER VERLOMME ET DES TOURNELLES

Quoi ?

Ici, nous mettons en place des double-sens cyclables.

Où ?

Rue du Béarn, rue du Foin, rue des Minimes, rue Roger Verlomme, rue des Tournelles.

Quand ?

De mi-avril à fin mai 2024.

Comment ?

Pour chacune des 5 rues :

🚧 Mise en place du double-sens cyclable par marquages au sol et panneaux

Rue du Béarn :

🚧 Création d'une place de stationnement pour les personnes en situation de handicap au n°4

🚧 Création de places de stationnement vélos aux n°4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 15

🚧 Création d'une zone de livraison sanctuarisée au n°10

🚧 Report d'une zone de livraison du n°15 aux n°5/5bis rue Saint Gilles

Rue du Foin :

🚧 Création de places de stationnement vélos au n°1

🚧 Neutralisation de places de stationnement payant aux n°1, 3

🚧 Neutralisation de la zone de livraison au n°5

Rue des Minimes :

🚧 Création d'une place de stationnement pour les personnes en situation de handicap aux n°1, 7, 21

🚧 Création de places de stationnement vélos aux n°1, 5, 11, 21

🚧 Création d'une zone de livraison sanctuarisée aux n°9, 13, 15, 21

🚧 Neutralisation de places de stationnement payant et de zones de livraison sur l'ensemble du côté pair de la rue

Rue Roger Verlomme :

🚧 Mise en place d'une zone de rencontre par marquages au sol et panneaux

🚧 Création d'une place de stationnement pour les personnes en situation de handicap au n°3

🚧 Création de places de stationnement vélos aux n°1, 6

🚧 Création d'une zone de livraison sanctuarisée au n°4

Rue des Tournelles :

🚧 Création d'une place de stationnement pour les personnes en situation de handicap au n°45

🚧 Création d'une zone de livraison sanctuarisée aux n°43, 47, 51

🚧 Sanctuarisation d'une zone de livraison aux n°31, 35, 49

🚧 Suppression d'une zone de livraison aux n°78, 88

🚧 Création de places de stationnement vélos aux n°33, 33 ter, 37, 39, 51

🚧 Suppression de places de stationnement payant aux n°74 bis, 82, 84, 86

Les impacts :

Pendant la durée du chantier :

🚧 Maintien en permanence du cheminement des piétons sur le trottoir ;

🚧 Accès en permanence des véhicules de secours et de sécurité.

Contacts

RÉALISATION

VILLE DE PARIS
SECTION TERRITORIALE DE VOIRIE CENTRE
DIRECTION DE LA VOIRIE ET DES DÉPLACEMENTS
01.44.76.65.00
31, RUE MAUCONSEIL · 75001 PARIS

ENTREPRISES

SNTPP / AXIMUM

**Plus d'infos
sur paris.fr/chantiers
et au 3975*** *COÛT D'UN APPEL LOCAL

PATIENCE ON EMBELLIT VOTRE QUARTIER